



Les devises Shadok



IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE  
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE  
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.



## Que sont nos responsables devenus ? Tous anesthésiés... ?

La poésie de Rutebeuf ou plus exactement la complainte « pauvre Rutebeuf » chantée par Léo Ferré inspire ce titre. Nous aurions pu aussi titrer façon journal sportif et score sévère un soir de lourde défaite pour un

match du tournoi des 6 nations : Signataires **30** / Enquête administrative **0**

**Oui que sont nos responsables devenus ?**

**Ceux qui ont des responsabilités, certes, mais visiblement ne les assument pas !**

**Ils semblent tous... comme anesthésiés.** Ce qui par les temps qui courent et l'affaire qui nous préoccupe prêterait à sourire si ce n'était pas aussi grave.

La CGT du CH Lavour, dès réception et après lecture et analyse rigoureuse des deux lettres mettant en cause le même médecin, d'abord celle des urgences mi décembre puis celle du bloc reçue le 4 mars, est intervenue immédiatement pour demander dans les deux cas :

- La protection fonctionnelle pour les agents signataires ou témoins
- Que les autorités de tutelles soient informées en urgence
- Que des coordonnées d'avocats soient données aux demandeurs de la protection fonctionnelle
- Que la question de la 2<sup>ème</sup> lettre soit abordée à l'occasion du CHSCT de mars
- Une information en direction des agents sur leurs droits
- Une information de la Médecine du travail
- Notre exigence qu'une enquête administrative externe soit diligentée en urgence par qui de droit
- Une mesure conservatoire urgente, c'est-à-dire la mise entre parenthèses du médecin mis en cause par 30 signataires, dans la perspective d'un retour possible à l'issue de son congé maladie début avril...

**Pourquoi l'enquête administrative externe n'a-t-elle toujours pas débutée ?**

**Pourquoi la mesure conservatoire n'est-elle toujours pas envisagée et signifiée ?**

C'est proprement scandaleux et consternant.

Pendant ce temps des équipes, après avoir encaissé de façons répétées les dysfonctionnements majeurs du médecin concerné, seraient maintenant obligées de subir les errances de nos décideurs tous autant qu'ils sont : locaux, régionaux ou nationaux ?

La CGT ne l'acceptera pas. Nous sommes en colère. Les équipes concernées, elles, éprouvent un sentiment amer d'abandon et partagent notre colère.

**Nous avons l'impression que certains traitent avec lenteur et de façon besogneuse cette triste affaire. Comment lire ces absences de décisions et la légèreté ressentie ?**

Pendant ce temps la CGT du CH Lavour s'est activée et s'active encore.

Nous travaillons en permanence sur ce dossier et la lettre des urgences depuis quasi 3 mois et depuis plus d'une semaine sur la même situation avec la 2<sup>ème</sup> lettre du bloc/ambu/consultations.

Nous avons multiplié les démarches pour que cette triste affaire soit enfin traitée en demandant qu'une instruction administrative externe (IGAS) soit menée.

Pour cela nous avons sollicité par lettres, mails et vu en RDV :

- L'ARS81, le Président du CS, visiblement impuissant sur ce coup.
- Nous avons également sollicité par lettre le 7 février la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGGOS).

**Nous avons poursuivi nos démarches suite à la 2<sup>ème</sup> lettre. Ce qui fait désormais 30 signataires.**

**Le 8 mars** nous avons eu tour à tour au téléphone pour demander le début de l'enquête administrative externe et la mesure conservatoire: L'ARS81 (le Directeur était en CA), l'ARS Occitanie, la DGOS, le Centre National de Gestion (CNG : gère discipline et carrière des médecins et directeurs) et l'Inspection Générale des Affaires Sanitaires (IGAS) à Paris. Ce n'est pas rien !

Nos échanges avec les divers interlocuteurs ont tous été doublés par un mail...

**Tous se renvoient la balle** sur le registre « *C'est pas moi c'est l'autre* » c'est véritablement insupportable. L'IGAS précise elle que c'est le seul Ministère de la Santé qui peut la saisir : Nous avons donc envoyé un courrier mail à la Ministre Marisol TOURAINE !!

Nos interlocuteurs Parisiens au bout de quelques minutes s'accordent à dire que c'est l'ARS Occitanie qui peut diligenter l'enquête administrative...

**Alors pourquoi cette inertie ?**

**Pourquoi cette absence de réactions et de décisions ?**

Nous éprouvons une sensation étrange.

**Un sentiment d'impunité nous percute et nous questionne. Nous avons l'impression que ceux qui sont en responsabilités sont inertes, éteints, embarrassés ou empêtrés selon les cas... et traitent cette affaire avec une forme de désinvolture.**

**En attendant nous prenons acte de deux éléments :**

- Le médecin mis en cause est depuis début mars en arrêt maladie pour un mois...
- Le parquet a décidé de l'ouverture d'une enquête préliminaire.

**Dans cette affaire la CGT du CH Lavour a deux objectifs :**

- Protéger et soutenir les agents signataires des deux lettres, soit 30 agents.
- Retrouver de l'apaisement, de la sérénité, des conditions de travail dignes et du calme !

**Rappels utiles :**

- L'enquête diligentée par le parquet n'est pas incompatible avec l'enquête administrative...
- Il y a sur le CH Lavour des équipes et des agents compétents, des professionnels motivés : para médicaux, administratifs, médicaux et logistiques. Tous sont au service des patients qui nous sont confiés. Tous en ont ras le bol des affaires dont ils ne sont pas responsables et qui nous malmènent.

**Réglons-les et faisons en sorte que ces dysfonctionnements cessent une bonne fois pour toute.**

**En clair, plus jamais !**

**Il faut prendre les décisions qui s'imposent, mais pour cela il faut que certains émergent...de l'anesthésie !!!**

**Que sont nos responsables devenus ? Pauvre...de nous !**

Lavour le 20 mars 2017

**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)